



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### vaccinations

Question écrite n° 103538

#### Texte de la question

M. Olivier Falorni interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la pénurie des vaccins contre l'hépatite B. Dans un avis rendu le 14 février 2017, le Haut Conseil pour la santé publique (HCSP) fait part des difficultés d'approvisionnement des vaccins contre l'hépatite B pour les adultes. Ces difficultés entraînent la « nécessité de revoir les schémas vaccinaux et de définir des critères de priorisation parmi les personnes pour lesquelles le vaccin est recommandé ». Le HCSP priorise et recommande de vacciner les personnes qui, dans le cadre de leur exercice professionnel, sont soumises à cette obligation, notamment les professionnels de santé exposés au risque de contamination dans un établissement de soins, les élèves ou les étudiants des professions de santé et les militaires à l'incorporation. L'article L. 3111-4 du code de la santé publique rend également obligatoire l'immunisation contre l'hépatite B pour les personnes susceptibles d'être en contact direct avec des patients et/ou d'être exposées au sang et autres produits biologiques. Les secouristes sont donc concernés. Effectivement, l'immunisation contre l'hépatite B est indispensable pour le recrutement des saisonniers sauveteurs des plages. La problématique du recrutement se pose puisque la pénurie devient de plus en plus prégnante et qu'elle touche l'autre vaccin contre l'hépatite B, le Hbvaxpro, vers lequel les professionnels se sont retournés lorsque le laboratoire Glaxosmithkline a stoppé sa production. Cette difficulté de recrutement chez les sapeurs-pompiers non à jour d'immunisation devient problématique et met en danger les services pour les protections de plage sur les missions estivales. Aussi, il souhaite connaître les dispositions qu'a prises le Gouvernement pour assurer la continuité de service pendant la période estivale malgré la pénurie de vaccins contre l'hépatite B.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Falorni](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103538

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 mars 2017](#), page 2274

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)